

Questions orales

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, pour répondre au député, le ministre des Transports prend très au sérieux les recommandations du juge Dubin. Il a déjà donné suite aux deux premiers volumes, et il a déjà pris des mesures pour ce qui est des recommandations du troisième. En matière de recherche et sauvetage, il est absolument décidé à suivre les recommandations. Il y a déjà un groupe d'étude qui s'est attelé à la coordination avec les transports des activités de recherche et de sauvetage; ce groupe étudie la question sur le plan administratif et présentera un rapport.

M. Nowlan: Madame le Président, quelle réponse incroyable du secrétaire parlementaire du ministre des Transports! Elle fait bien voir le peu de priorité que le premier ministre attache à une question aussi fondamentale que celle de la sécurité aérienne et de la coordination des activités de recherche et de sauvetage au Canada. Je me calmerai, madame le Président, pour reprendre l'expression du premier ministre, quand il s'intéressera à la sécurité aérienne.

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit se contenter de poser une question, et s'abstenir de faire des discours.

M. Nowlan: La vérité, c'est qu'il est très difficile de poser une question courte et concise quand le secrétaire parlementaire a mal exposé les faits.

Des voix: Oh, oh! Règlement!

M. Nowlan: Ma question, madame le Président...

Mme le Président: Si le député continue, je ne lui accorderai pas la parole pour une question supplémentaire. Il y a un minimum d'ordre à respecter en Chambre. Quand j'estime que les questions sont trop longues et que je fais des observations à ce sujet, j'aimerais bien que les députés collaborent.

Une voix: Mais les réponses?

M. Nowlan: Madame le Président, le compte rendu montrera, je pense, que vous avez parlé presque aussi longtemps que moi pendant cette question.

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Comox-Powell River.

Des voix: Bravo!

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, le ministre des Transports a peut-être de bonnes raisons d'être absent aujourd'hui. Il n'en reste pas moins que le rapport Dubin soulève trois points importants. Le premier ministre ne pourrait-il pas dire un mot de deux d'entre eux? Le juge Dubin a recommandé la mise en place d'organismes indépendants pour remplacer les services de recherche et de sauvetage du ministère des Transports.

Est-il prévu, dans le cadre de cette réorganisation, que l'on remplace les cadres supérieurs qui, selon le juge Dubin, sont en partie responsables du problème?

Une voix: Dites donc oui.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, le ministre des Transports a déjà indiqué qu'il préparait actuellement un projet de loi qui mettra en place une commission indépendante chargée d'examiner la sécurité et les accidents aériens. Il s'en occupe actuellement et il a proposé...

M. Crosbie: Un vrai Don Quichotte!

M. Bockstael: ... un manuel d'application concernant la sécurité aérienne.

M. Crosbie: Laissez-donc faire les manuels! Qu'en est-il du radar?

M. Bockstael: Les radiobalises de localisation seront obligatoires à compter du 1^{er} avril. En outre, un programme prévoit l'amélioration des équipements radars. Par ailleurs, un groupe de travail interministériel a été mis en place par les services de recherche et de sauvetage...

Des voix: Règlement!

M. Bockstael: ... pour étudier précisément cette question. Ils suivent en cela les recommandations du rapport et leur travail du groupe sera coordonné par le ministère des Transports.

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

• (1425)

ON DEMANDE DE PRÉSENTER UNE MESURE LÉGISLATIVE LE PLUS TÔT POSSIBLE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, nous avons besoin de renseignements sur cette commission canadienne de la sécurité aérienne, et il nous faut rapidement de nouvelles modalités d'application plus énergiques.

Cette mesure législative très importante comporte un deuxième élément, et j'adresse de nouveau ma question au premier ministre, car c'est lui qui va sans doute diriger l'étude de cette mesure. Va-t-on appliquer très rapidement cette mesure et d'autres afin de mettre en œuvre les recommandations concernant la Commission canadienne de la sécurité aérienne et la nouvelle délégation de pouvoirs à l'égard de l'application, ou devons-nous attendre éternellement la mise au point d'une loi vraiment complète qu'on présentera au Parlement quand on en aura le temps?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, la loi canadienne sur la sécurité aérienne devrait être prête à la fin du printemps.

M. Epp: Contentez-vous de la prendre et de la lire, Bob.

M. Bockstael: Nous préparons actuellement le manuel et la loi de mise en application, conformément aux dispositions de la loi sur l'aéronautique. Nous les présenterons au cours de la prochaine session parlementaire.